

DOCUMENT DE SOUMISSION

**ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DU
SECTEUR DE JOHNVILLE**

Le 18 février 2026

VILLE DE COOKSHIRE-EATON

APPEL D'OFFRES

DATE : Le 18 février 2026

OBJET : Dans le cadre de cet appel d'offres, la Ville de Cookshire-Eaton, ci-après appelée la « Ville », désire obtenir des propositions pour l'entretien des plates-bandes du secteur Johnville.

INSTRUCTIONS AU SOUMISSIONNAIRE

1. Documents

- a) Si le soumissionnaire trouve qu'il y a des ambiguïtés, des oublis, des contradictions ou des doutes dans les documents de soumission, il doit soumettre ses questions à :

Service des travaux publics
Tél. : 819 560-8585, poste 2329
Télec. : 819 560-8586
travaux.publics@cookshire-eaton.ca

- b) Le présent document comporte six (8) pages, dont trois (3) annexes et la déclaration du soumissionnaire.

2. Préparation de la soumission

- a) La soumission doit être préparée sur le formulaire fourni dans le document de soumission (ANNEXE 3) et doit être dactylographiée ou écrite lisiblement.
- b) La soumission doit être signée par la ou les personnes dûment autorisées conformément aux dispositions de la présente.
- c) La déclaration du soumissionnaire doit être remplie et joint avec la soumission.
- d) Le soumissionnaire doit faire parvenir sa soumission à l'adresse suivante :

Ville de Cookshire-Eaton
220, rue Principale Est
Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0

3. Retrait de la soumission

Le soumissionnaire peut retirer sa soumission, en personne ou la demander par fax, ou courriel, en tout temps avant la date et l'heure de réception des soumissions sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai précisé.

4. Durée de l'entente

La durée de l'entente s'échelonne sur un an (1 an) à raison de dix-sept (17) semaines pour la période du 1 juin au 26 septembre 2026.

5. Entretien des plates-bandes

Le soumissionnaire est invité à soumettre une proposition d'entretien des plates-bandes si approprié, pour tous les secteurs de la municipalité selon les lieux fixés en ANNEXE 1.

Le soumissionnaire est également invité à consulter l'ANNEXE 2 afin de sélectionner les fleurs et les arbustes appropriés aux secteurs anciens.

6. Service

- a) L'entrepreneur s'engage à nettoyer, remettre en forme et améliorer les plates- bandes au besoin de telle sorte que tous les lieux apparaissant à l'ANNEXE 1 soient tenus propres et attrayants.
- b) L'entrepreneur s'engage à assurer l'arrosage régulier des jardinières afin de garantir un apport en eau suffisant au maintien de la santé et de la vigueur des végétaux. La fréquence et la quantité d'arrosage seront adaptées en fonction des conditions climatiques, de l'exposition, du type de plantes et de la saison. L'entrepreneur veillera à ce que le substrat demeure adéquatement humide, sans excès d'eau susceptible de nuire aux plantations, et ajustera ses interventions au besoin afin d'assurer le bon développement des végétaux.
- c) L'entrepreneur s'engage à fournir la main-d'œuvre et la machinerie nécessaires à la bonne exécution de ce contrat et à exercer une surveillance adéquate durant l'exécution dudit contrat. Advenant un bris ou un mauvais fonctionnement de l'équipement, le soumissionnaire devra effectuer à ses frais les réparations, ou à défaut le remplacement de l'équipement en question, dans un délai permettant le roulement d'entretien prévu au contrat.
- d) L'entrepreneur devra posséder lors de la signature du contrat une assurance responsabilité, dommages corporels et matériels de 1 000 000 \$ et la maintenir pour toute la durée du contrat.
- e) La Ville de Cookshire-Eaton peut en tout temps mettre fin audit contrat sans préavis ni indemnité, advenant le non-respect en tout ou en partie, de chacune des clauses stipulées audit contrat.

7. Facturation et paiement

Le soumissionnaire devra produire une facture mensuelle durant la période d'entente. Chaque facture devra indiquer clairement les dates d'entretien, le nom de la Ville, la TPS, la TVQ et le montant total de la facture.

La Ville paiera le soumissionnaire en 4 versements égaux, et ce, à la fin de chaque mois. Malgré ce qui précède, aucune facture ne pourra être payée avant que l'entente à intervenir entre les parties ne soit dument signée.

8. Remise et période de soumissions

La soumission devra être reçue à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton, rédigée sur le formulaire de soumission prévu à cette fin, au plus tard le lundi 2 mars à 12 h.

Aucune soumission accompagnée de conditions autres que celles apparaissant à l'appel d'offres ou au devis de soumission, ou reçue après le délai imparti, ne sera acceptée.

ANNEXE 1

Description des lieux

Secteur Johnville

1. Bande de trottoir devant l'ancien Centre communautaire du 179, route 251
2. Bande de trottoir devant la halte du 175, route 251
3. Centre communautaire de Johnville, 62, chemin Jordan Hill
4. Arrosage des jardinières (10)

ANNEXE 2

Les fleurs et les arbustes appropriés aux secteurs anciens

Les fleurs vivaces et les arbustes sont particulièrement appropriés en secteur ancien. C'est le cas notamment des pivoines, de certains rosiers et des lys (chinois ou tigrés).

D'autres arbustes, des plantes et des fleurs vivaces se retrouvaient jadis dans les terrains. Il s'agissait, entre autres, des fougères, des lilas, des mauves (aussi appelées mauves musquées), des phlox et des cœurs saignants.

Quelques fleurs vivaces parmi les plus communes des anciens jardins d'ornement :

Asperge officinale *Asparagus officinalis*

Clamagrostide 'Karl Foerster' *Calamagrostis acutiflora 'Karl Foerster'*

Cœur saignant *Dicentra spectabilis*

Églantier *Rosa*

Forsythia 'Northern Gold' *Forsythia x 'Northern Gold'*

Fougère (nombreuses variétés)

Hémérocalle fauve *Hemerocallis fulva*

Hémérocallis 'Autumn Red' *Hemerocallis x 'Autumn Red'*

Iris versicolore *Iris versicolor*

Lis tigré *Lilium tigrinum*

Marguerite 'Alaska' *Chrysanthemum max. 'Alaska'*

Mauve *Malva*

Muguet *Convallaria majalis*

Pensée *Viola*

Phlox *Phlox*

Pivoine *Paeonia*

Rosier *Rosa*

Héliopsis faux-hélianthe *Heliopsis helianthoides*

Tournesol *Helianthus*

Viorne cassinoïdes *Viburnum cassinoïdes*

ANNEXE 3

**FORMULAIRE DE SOUMISSION
ENTRETIEN DES PLATES-BANDES (SECTEUR COOKSHIRE)**

Nom du soumissionnaire : _____

1. Besoins de la Ville

Dates demandées	Équivalent en semaines
Du 1 juin au 26 septembre 2026	17 semaines/année

2. Montant du contrat pour l'entretien tel que décrit dans la présente offre

Prix total de l'entretien pour la période demandée : -----

Ce prix est valide pour la durée de l'entente (voir document d'appel d'offres).

Je reconnais avoir pris connaissance du document d'appel d'offres pour lequel je sou mets les prix ci-contre.

Date : _____

Cette soumission sera valide pour 30 jours suivant sa date limite de présentation qui est fixée au 2 mars 2026 à 12 h.

La Ville de Cookshire-Eaton se réserve le droit de n'accepter aucune soumission même la plus avantageuse.

Nom du signataire : _____
(lettres moulées)

Signature : _____

Coordonnées de l'entreprise qui soumissionne :

Tél. : _____ Cell. : _____

Fax : _____

ANNEXE 8 DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

RÉFÉRENCE DE L'APPEL D'OFFRES OU DU CONTRAT	
TITRE :	
NUMÉRO :	

Je, soussigné, _____,
[Nom du déclarant]

représentant autorisé du soumissionnaire au nom de _____,
déclare solennellement, relativement à l'appel d'offres mentionné en titre de la présente annexe, pour lequel le soumissionnaire dépose la soumission, à laquelle est jointe la présente déclaration, **que** :

1. J'ai fait une recherche sérieuse et raisonnable auprès des administrateurs, des actionnaires, des dirigeants, des employés et des représentants du soumissionnaire pour m'assurer de la véracité de la présente déclaration.
2. J'ai pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu.
3. Le soumissionnaire, ses administrateurs, ses actionnaires, ses dirigeants, ses représentants et ses employés n'ont pas communiqué ou tenté de communiquer, relativement à la soumission ci-haute mentionnée, dans le but d'influencer ou d'obtenir de l'information relativement à l'appel d'offres, avec une personne qu'ils savent être un membre du comité de sélection ou le secrétaire de ce comité, constitué aux fins de l'appel d'offres ci-dessus mentionné, sauf en conformité avec les conditions de l'appel d'offres qui permettent, le cas échéant, de communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit :

[Nom du responsable de l'appel d'offres]

4. Le soumissionnaire atteste que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres.
5. Le soumissionnaire déclare qu'il n'y a pas eu directement ou indirectement de communication, d'entente, ou d'arrangement avec un concurrent et que les modalités de la soumission ci-jointe n'ont pas et ne seront pas intentionnellement divulguées à un concurrent, et ce, avant la première des dates suivantes : soit l'heure de l'ouverture officielle des soumissions ou l'adjudication du contrat, et ce relativement :
 - a) au prix;
 - b) aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix;
 - c) à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;
 - d) à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres.
6. Le soumissionnaire déclare qu'aucun de ses administrateurs, ses actionnaires, ses dirigeants, ses représentants et ses employés, ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, il a joint à sa soumission une déclaration solennelle à l'effet que cette communication a été faite conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (RLRQ, c. T-11.01), au *Code de déontologie des lobbyistes* et aux avis du commissaire au Lobbyisme.
7. Le soumissionnaire déclare qu'il n'a pas fait d'autres communications d'influence auprès des titulaires de charge publique de la Ville, dans les six (6) mois précédant le processus d'appel d'offres ou l'octroi du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, il les indique ci-après :

[Indiquer les autres communications d'influence]

- 8. Le soumissionnaire, ses administrateurs, ses actionnaires, ses dirigeants, ses représentants et ses employés n'ont pas communiqué ou tenté de communiquer, que ce soit directement ou indirectement, relativement à la soumission ci-haute mentionnée, avec une personne qu'ils savent être un membre du conseil, un dirigeant et/ou un employé de la Ville.
- 9. Le soumissionnaire s'engage à ce que lui-même et ses sous-traitants ne retiennent pas les services d'une personne ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres pour lequel il soumissionne ou à la préparation du contrat qui lui est octroyé, et ce, pendant une période d'un (1) an suivant la fin du contrat octroyé.

10. Le soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- a) qu'il est un lobbyiste inscrit au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, c. T-11.011) tel qu'il appert de la preuve jointe à la présente attestation;
- b) qu'il n'est pas un lobbyiste enregistré au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, c. T-11.011).

11. Le soumissionnaire déclare que ni lui ni aucun des collaborateurs, représentants ou employés du soumissionnaire ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, à l'endroit d'un membre du conseil, d'un fonctionnaire ou employé ou de toute autre personne œuvrant pour la Ville dans la cadre de la présente demande de soumissions.

12. Le soumissionnaire doit déclarer si un de ses administrateurs, actionnaires ou dirigeants a des liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un titulaire d'une charge publique, mandataire ou consultant de la Ville :

Noms	Nature du lien ou de l'intérêt

13. La présentation de la soumission ci-dessus mentionnée n'est pas le fruit d'un accord ou d'un arrangement entre deux ou plusieurs enchérisseurs ou soumissionnaires, parmi lesquels le soumissionnaire ci-haut mentionné serait partie et je reconnais que si tout ou partie de ma présente déclaration est fausse, trompeuse ou volontairement incomplète, la soumission du soumissionnaire susmentionné sera rejetée comme non conforme.

SIGNÉ à _____, ce _____.
[Endroit de la signature] [Date de la signature]

[Signature du déclarant]

~~AFFIRMÉ solennellement devant moi à _____, ce
____^e jour du mois de _____ de l'année _____.~~

~~Commissaire à l'assermentation pour le Québec
Numéro : _____~~